BORDEREAU DE REMISE DE CHÈQUES ALE

Ce bordereau doit être utilisé UNIQUEMENT pour le renvoi et le remboursement des chèques émis par Pluxee

Date de remise : ☐☐/☐☐/☐☐☐☐

Votre numéro d'identification : ☐☐☐☐☐☐☐☐

Votre référence :
(communication du paiement) ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Personne de contact : ----------

Votre adresse e-mail : ----------

Nombre de chèques	Valeur Unitaire	Montant total
	x 4.35 €	=

Les chèques ALE renvoyés font l'objet d'un comptage informatique par **PLUXEE.** En cas de divergence avec les mentions reprises sur le bordereau de remise, les résultats du comptage obtenus par **PLUXEE** prévalent et font seuls foi. Toute contestation concernant le montant versé doit être communiqué à **PLUXEE** dans un délai de 30 jours ouvrable à dater du paiement par **PLUXEE**. Les chèques périmés doivent être renvoyés à **PLUXEE.**

Quelques conseils utiles pour un remboursement rapide et en toute sécurité :

- Seuls les chèques ALE wallons peuvent être remis à l'aide de ce bordereau.
- Vérifiez l'exactitude des informations reprises sur ce bordereau et communiquez les modifications éventuelles.
- Complétez le bordereau avec un stylo à encre de couleur noire ou bleue.
- Ne pas agrafer, couper ou plier les chèques.
- Ne rien inscrire en-dehors des cases prévues.
- Conservez le talon détachable de chaque chèque jusqu'au remboursement effectif et non contesté.
- Le nombre maximum de chèques ALE autorisé par bordereau de remise est limité à 20.000.

A renvoyez à l'adresse :
Westgate Business Park
Avenue Alfonse Gosset 32E / 102
1702 Grand-Bigard

Agence Locale pour l'Emploi

pluxee

forem